

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1182

présenté par

Mme Kuster, M. Minot, M. Abad, M. Reiss, M. Vatin, Mme Ramassamy et Mme Bonnivard

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réduire la durée des soldes pour tenter de faire face plus efficacement à la concurrence du commerce sur Internet est une action largement saluée par les professionnels. Néanmoins, le délai de 6 mois fixé au II de l'article 8 aura pour effet de reporter inutilement l'entrée en vigueur de la mesure. L'objet de cet amendement vise à supprimer ce délai pour garantir une mise en œuvre rapide de la réforme.